

Combien s'élève l'épargne insulaire? 5, 6, 7 milliards d'euros? On ne l'évalue pas précisément, mais on sait qu'elle est énorme. On avait commencé à mobiliser cette épargne dans les années quatre-vingt-dix, avec le Femu Qui de Jean-Nicolas Antoniotti.

Ce précurseur du capital investissement en Corse est aujourd'hui partie prenante de l'étape suivante, dans ce que le député de Corse-du-Sud Camille de Rocca Serra appelle « une démarche de continuité et de complémentarité ». Le fonds d'investissement de proximité spécifique à la Corse s'adresse aux épargnants de l'île et d'ailleurs, en leur offrant des conditions avantageuses (voir encadré).

La Corse, parmi la somme de ses handicaps, compte aussi celui qui est lié au financement de l'économie. La puissance publique ne peut pas tout faire et la logique de guichet a ses limites, tout comme la manne des subventions. Le marché étroit et les problèmes récurrents de sécurité découragent l'esprit d'entreprise et accroissent la faiblesse du tissu industriel.

15 millions d'euros

Le FIP Corse pourrait marquer le retour à la confiance par l'investissement. Celui-ci ne se fera pas au hasard, mais sur des entreprises



■ économie

Un fonds d'investissement de proximité au service des entreprises corses

Présentation du FIP Corse au palais des congrès d'Ajaccio : un appel à la confiance des épargnants.

(Photo Alain Pistoresi)

saines ayant des objectifs de croissance, qu'elles soient pérennes, en phase de transmission ou de création — c'est-à-dire de moins de cinq ans.

Elisabeth Viola, la directrice de la Caisse des dépôts, a salué « ce magnifique projet au service du développement économique de la Corse », en précisant que le FIP ne représente pas seulement un apport de fonds pour les entreprises, mais

aussi un accompagnement d'ingénierie. La mise en œuvre du FIP sera assurée par Viveris Management, premier opérateur de France sur ce créneau et société de gestion dédiée au capital investissement régional. Son directeur exécutif, Jacques Vitali, a évoqué un « outil haut de gamme pour un épargnant avisé », qui ne se cantonnera pas à un seul secteur du tissu économique. Cela aidera la Corse, comme

l'a dit Charles Cappia, président du Medef de Haute-Corse, à avoir davantage de chefs d'entreprises « créateurs d'emploi et de valeur ajoutée ». Cette semaine, le FIP Corse sera présenté à l'Autorité des marchés financiers (AMF). La commercialisation se fera du 30 mars au 15 juin 2007, pour une première levée de 15 millions d'euros. Un deuxième FIP suivra, celui-là de 10 millions d'euros.

J. R.

Une victoire parlementaire

Evoquant le travail parlementaire de Camille de Rocca Serra pour créer un FIP spécifique à la Corse, le président de la CCI de Corse-du-Sud a parlé de « persévérance, détermination et force de conviction ». Les fonds d'investissement de proximité, créés par la loi Dutreil d'août 2003, sont destinés à drainer l'épargne de proximité vers les PME d'un territoire constitué de trois régions, avec une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 %. Le FIP spécifique à la Corse est issu de la réflexion menée entre le président de l'assemblée de Corse, la Caisse des dépôts et le tissu économique insulaire. Il porte sur une seule région, comme à La Réunion. Mais il est le seul à proposer une réduction d'impôt de 50 %, dans un plafond commun de 12 000 euros pour un célibataire et de 24 000 euros pour un couple marié. Evoquant son lobbying à l'Assemblée et surtout au Sénat, le député de la Corse-du-Sud a souligné : « La Corse ne doit pas se différencier par principe, mais seulement si nécessaire ».

C'est aujourd'hui le cas.